

TRAIL DE LA PANGÉE – Edition 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : le trail de la Pangée sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le dimanche 11 novembre 2018. Le départ aura lieu au lieu-dit « Les Mazouyers » sur la commune de La Baume Cornillane (Drôme) à 10 h pour le circuit long, 10h15 pour le circuit court et les trail D'jeuns à 9h30. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 2 :

Formule compétition chronométrée : deux distances

- 9 kms et 250m de dénivelé positif
- 20 kms et 730m de dénivelé positif.

Trails D'jeuns (non chronométré, sans classement) départ à 9h30 :

- 2700 m et D+ 120m pour les minimes (2004 et 2005)
- 1350 m et D+ 60m pour les benjamin(e)s (2006 et 2007)

La fermeture des circuits sera effective à 14 h 00. Tous les concurrents, chronométrés devront être rentrés avant.

Article 3 : l'épreuve compétition est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du trail d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou tous sports **en compétition**.

Article 4 : Le circuit long est ouvert aux catégories junior (nés en 2000 ou 2001), espoir (nés en 1997, 1998 ou 1999), Senior (nés entre 1980 et 1996) et Vétérans (nés en 1979 et avant). Le circuit court est ouvert à toutes ces catégories plus les cadets (nés en 2002 et 2003).

ATTENTION : les catégories d'âge changent et les licences triathlon, FFCO et FFPM ne sont plus acceptés à partir du 01/11/2018

Article 5 : ravitaillements.

Les coureurs du 9 kms auront un ravitaillement au km 4 et à l'arrivée.

Sur le parcours du 20 kms, un ravitaillement sera situé aux km 7.5 et 14 et à l'arrivée.

Les ravitaillements effectués par des personnes extérieures à l'organisation ne seront autorisés qu'au point de ravitaillement. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entrainera la disqualification du coureur.

Article 6 : équipement.

Le trail a lieu en novembre ; les conditions météorologiques peuvent être extrêmes: il peut y avoir de la neige en passant à une altitude de 700mètres, le brouillard est envisageable. Le terrain peut être très humide.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- un téléphone portable
- une veste imperméable selon météo
- des vêtements chauds: un sous pull ou une veste polaire selon météo.

Article 7 : assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes (Ordre de Malte). Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical

important. Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité: les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop) en prévenant impérativement les organisateurs.

Article 8 : respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours court et deux sur le circuit long. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des détritux sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9 : résultats et récompenses.

Récompenses pour le 9 kms et le 20 kms, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme: cadet, junior, espoir, sénior et vétéran (M1, M2 et M3) sur le long et le court. Pas de cumul des prix (soit 38 récompensés). La personne devra être présente pour retirer son lot.

Article 10 : signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Article 11 : assurance.

Les organisateurs ont souscrits une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12 : inscriptions.

Seulement les 300 premiers inscrits auront un cadeau d'inscription.

Les 50 premiers jeunes inscrits recevront un cadeau d'inscription.

L'inscription et le paiement se font en ligne par le biais de notre partenaire Le sportif.com avant le 09 novembre 2018 minuit. Au-delà, l'inscription se fera sur place le jour de la course.

Le tarif est de 10 euros pour le 9 kms et de 15 euros pour le 20 kms si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ. Elles se feront dans la limite de 500 concurrents sur les circuits compétition.

Vous avez la possibilité d'acheter la carte de course d'orientation pour 2 euros, pour préparer vos futures randonnées ou footing.

Article 14 : restauration.

Une buvette sera à votre disposition avant et après la course.

Article 15 : droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.

Contact : yso.2605@free.fr ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>